EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 50

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES AMICALES LAÏQUES, MOUVEMENTS DE JEUNES ET ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET SOCIO-ÉDUCATIVES

Le crédit inscrit au budget primitif 2010, en vue de l'attribution des subventions exceptionnelles à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives s'élève à 25000 euros.

Suite au précédent conseil municipal le solde restant est de 24 200 euros.

Il vous est proposé en accord avec votre commission de bien vouloir attribuer les subventions suivantes :

LA MAISON DES JEUX : 2 500 euros

Les 28 et 29 mai 2010, la Maison des Jeux organise la 9ème édition de la Fête du Jeu, au Corum Saint-Jean le vendredi soir et Placede la Victoire le Samedi après-midi.

L'esprit de la Fête s'articule comme chaque année sur des principes de gratuité, de partage et de diversité.

A cette occasion, des dizaines de partenaires proposeront également aux clermontois de découvrir des jeux de plein air, vidéo, traditionnels...

Budget prévisionnel : 17030 euros

Association :P.A.R.E.N.T.S. Parentalité.Autonome.Responsable.Eclairée.Naître.Tout.Simplement :1 000 euros

P.A.R.E.N.T.S. est une association créée, depuis 2003, avec une bourse défi-jeune par une jeune femme à la recherche de connaissances et d'échanges sur le maternage.

Cette association fonctionne, avec 9 bénévoles, à la Maison de quartier de Croix de Neyrat deux fois par mois. Elle propose à ses vingt adhérents des rencontres qui reposent sur le principe d'échanges de savoirs et d'expériences parentales.

P.A.R.E.N.T.S sollicite de la Ville une aide financière pour son fonctionnement.

Budget prévisionnel 1 467 euros

RADIO CAMPUS : 4 800 euros

La Ville de Clermont-Ferrand verse une subvention de fonctionnement à l'association Radio Campus de 22 000 euros dont 19 800 sont consacrés au paiement du loyer situé rue Degeorges à Clermont-Ferrand.

Il est à noter que ces locaux abritent également gracieusement les associations suivantes : Genepi, Musique d'aujourd'hui à Clermont, Agir pour le développement et un bureau laissé vide par la LICRA.

Par courrier en date du 22 juin, Square Habitat, gestionnaire de l'immeuble, informe l'association que suite à un problème informatique, le loyer a été calculé sur un mauvais indice depuis février 2007 et qu'elle est, par conséquent, redevable de la somme de 4794,08 euros.

Radio Campus a obtenu de Square Habitat un échelonnement du paiement de la somme demandée sur 12 mois et nous a indiqué qu'un juriste de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) a étudié le dossier et atteste que le bailleur est en droit de demander ce rattrapage.

L'association ne pouvant pas faire face à cette somme, sollicite l'aide de la Ville pour la prise en charge de cette dépense imprévue et l'augmentation du loyer.

Amitiés Laïques de Vallières : 2 000 euros

A l'occasion de son 50ème anniversaire, l'association organise un moment festif les 25 et 26 juin 2010 avec les anciens élèves de l'école Edouard Herriot, les parents et les enfants de l'école ainsi que les habitants du quartier.

Budget prévisionnel : 18 700 euros

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/04/2010

Le Maire,
Pour le maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Alain Martinet